

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 JANVIER

BULLETIN

LA DERNIÈRE RÉCLAME OPPORTUNISTE

Voyant le public les lâcher et leurs recettes baisser de jour en jour, les comédiens de l'opportunisme cherchaient un expédient nouveau pour forcer l'attention, une de ces réclames-monstres qui crèvent les yeux des passants.

Et ils ont inventé la translation des restes de Gambetta au Panthéon.

Nous ne doutons pas que cet absurde projet soit voté par les Chambres.

Nous nous attendons même à ce que cette manifestation officiellement commandée soit beaucoup plus tapageuse que la manifestation spontanée qui eut lieu en l'honneur de Victor Hugo.

Les préfets vont recevoir des instructions spéciales afin de stimuler le zèle des comités républicains.

Les souscriptions seraient obligatoires pour tous les fonctionnaires et employés de l'administration.

Il y aura une solennité à Nice pour le départ. Il y aura une solennité de passage à Marseille. Il y aura une autre solennité de passage à Lyon. Il y aura une solennité d'arrivée à la gare de Paris. Il y aura une solennité de réception au Palais-Bourbon. Il y aura enfin la grande solennité de la translation...

Tous les affamés de popularité voudront parler.

Le bruit sera, en effet, d'autant plus nécessaire que l'homme fut en réalité très petit, que sa politique fut tout bonnement celle d'un ambitieux, que son éloquence fut surtout de la faconde, et qu'il serait déjà oublié si les anciens camarades qui l'ont renversé vivant du piédestal qu'ils lui avaient élevé n'avaient besoin d'utiliser sa mémoire pour essayer d'en tirer des bénéfices électoraux.

Que vont-ils célébrer ?

Est-ce le sauveur de la France en 1870-71 ? On leur répondra par les scandales du gouvernement de Tours et par la fuite honteuse du dictateur qui se voyait arracher le pouvoir.

Est-ce le fondateur de la République ? Mais tout le monde sait que, si le sinistre et malin petit Thiers n'avait entrepris cette fondation pour son propre compte, la République serait morte après la sanglante insurrection de 1874.

Gambetta fut un joueur et un joueur maladroit qui s'est avisé de pointer sur la confiance de la Chambre au moment précis où la majorité républicaine guettait l'occasion de le jeter par terre.

Quant à son éloquence, qu'en reste-t-il ? Des discours illisibles.

Et, après la chute du « grand ministère », il avait tellement baissé, personnellement et dans l'opinion, qu'au lendemain de sa mort on entendait dire partout : « Il était temps qu'il mourût pour ne pas assister à sa propre débâcle. »

Le prétendu homme d'Etat était vidé. L'orateur boursoufflé n'avait plus de vent. Remuer ses restes pour les conduire à côté du tombeau de notre grand poète national, c'est rendre à sa mémoire un bien mauvais service.

Mais c'est la dernière réclame des opportunistes, et il serait inutile de leur conseiller de laisser au cimetière de Nice ce mort sur l'exhibition duquel ils comptent absolument pour se refaire.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DES MINISTRES

Dans le conseil de samedi, les ministres ont arrêté les différents projets qui doivent être déposés sur le bureau de la Chambre dès la rentrée.

M. Dauphin a fait approuver le projet rectifié du budget de 1887.

M. le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a fait approuver le

texte de son projet relatif à la suppression de 63 arrondissements.

L'économie qui résulte de cette réduction ne dépasse pas le chiffre de 400,000 fr., par suite de la nécessité d'augmenter les frais de tournées des préfets, dont les circonscriptions administratives se trouveront étendues.

Le projet de M. René Goblet, ainsi que nous l'avons annoncé, augmente dans une sensible mesure les attributions des sous-préfets.

Ils auront le droit d'approuver le budget des communes quand ils ne comprendront pas d'impôts extraordinaires ; d'approuver certaines délibérations qui sont actuellement soumises à l'examen du préfet, et de nommer aux petits emplois. Enfin, les attributions qui leur étaient reconnues par le décret de 1864, sont insérées dans la loi nouvelle afin qu'elles aient désormais force de loi.

M. Flourens a annoncé qu'il avait été officieusement avisé de l'arrivée des envoyés bulgares à Paris. Confirmant sa précédente décision, le conseil a décidé que ces délégués ne seraient reçus qu'à titre purement privé.

Enfin, M. le ministre de l'intérieur et des cultes a fait signer au Président de la République un mouvement préfectoral d'après lequel M. Catusse, préfet des Alpes-Maritimes, est nommé directeur des contributions indirectes en remplacement de M. Renaud ; M. Cambon, préfet du Nord, est nommé préfet du Rhône ; M. Saisset-Schneider, préfet en disponibilité, est nommé préfet du Nord ; M. Heary, préfet du Loiret, est nommé préfet des Alpes-Maritimes, et M. Boëgnez, préfet des Vosges, est nommé préfet du Loiret.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

On lit dans le *Rappel* :

« C'est demain mardi 11 janvier que s'ouvre la session ordinaire de 1887. Conformément à la Constitution, l'ouverture de la session n'est précédée d'aucune convoca-

tion par décret ; la reprise des travaux parlementaires s'effectue de plein droit, conformément à la disposition constitutionnelle qui a fixé au second mardi de janvier de chaque année le début de la session ordinaire.

» Immédiatement après le budget, la Chambre abordera l'examen des questions agricoles, en vertu d'un engagement formel pris par le gouvernement.

» Quatre questions sont à résoudre :

» L'élévation de 3 à 5 francs du droit d'entrée sur les blés étrangers ;

» L'élévation du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers ;

» L'application d'un droit de 5 francs sur les maïs étrangers ;

» L'élévation du droit de douane sur les alcools étrangers.

» Le gouvernement acceptera, en ce qui concerne les blés, sinon l'augmentation totale de 2 francs proposée par la commission, au moins une élévation du droit à 4 francs. »

**

Le général Boulanger fait annoncer dans ses journaux que les autorités militaires qui touchent des frais de représentation devront dépenser cette somme en fêtes et en réceptions. Les indemnités ne seront plus ordonnées que sur le vu des factures régulières justifiant de leur emploi.

Cette dernière prescription ne marque pas une grande confiance dans la loyauté des officiers généraux, mais ce n'est là qu'une entrée en matière. Voici où le ministre voulait en venir :

« En présence de la crise que subit le petit commerce, le général Boulanger — qui donnera bientôt l'exemple à ses subordonnés par une série de réceptions, — tient à ce que les sommes destinées à entrer dans le courant de la circulation, ne soient pas détournées de leur véritable affectation. »

Quelle pierre lancée dans le jardin de l'Elysée ! M. Grévy touche 300,000 fr. de supplément pour frais de représentation et il ne représente point, ou si peu ! Il touche

68 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Ils demeurèrent un instant dans une étroite muette et passionnée. Bientôt elle se dégagea et courut fermer la porte restée entr'ouverte.

— Viens ! lui dit-elle en lui prenant vivement la main et en l'entraînant dans l'appartement. Que je te voie ! que je te parle !

Elle le fit asseoir auprès d'elle ; et elle le regardait dans une sorte de stupéfaction et d'extase. Elle n'en pouvait croire ses yeux ; elle craignit que ce fût une illusion.

— Mais, non, s'écria-t-elle, je ne rêve pas. C'est bien toi, te voilà ! C'est la main que je presse dans les miennes !

Il avait peine, lui aussi, à surmonter son émotion, et deux grosses larmes sillonnaient ses joues.

— Oui, dit-il, je comprends que tu doutes. Il allait ton cœur, chère femme, pour me reconnaî-

tre sous ces rides. Mes cheveux ont blanchi.

— Vois aussi les miens, mon ami.

— C'est vrai. Ah ! toi aussi, tu as souffert.

— Oui, mais qu'importe ! C'est fini. Nous voilà réunis, et pour toujours... Nous ne nous quitterons plus !

Ainsi s'épanchait leur tendresse si longtemps comprimée. Puis, ce furent des questions : Comment il était parvenu à fuir, — à vivre en pays étranger ? — Et ce retour ? — Et tous ces dangers, toutes ces fatigues qu'il avait dû affronter ? — Il répondait à peine, pressé qu'il était d'interroger lui-même, de savoir comment elle avait pu vivre et élever son enfant, ce qu'ils avaient souffert tous les deux. Il semblait, à toutes ces demandes précipitées, qui s'entre-croisaient, que ces deux existences, brusquement séparées, eussent hâte de se renouer et de se refondre l'une dans l'autre.

Il la plaignit.

— C'est toi, dit-elle, qui étais à plaindre, tu étais seul.

— C'est vrai, dit-il ; toi, du moins, tu as eu cette joie de voir notre enfant devenir ce qu'il est. Ah ! je suis jaloux de toi ! Comment cela s'est-il fait ?... Dis-moi vite... Conte-moi toute sa vie, à lui !

Il était aux genoux de Clémence, appuyé sur elle, ses yeux fixés sur les siens. Elle lui parla de Richard, depuis son enfance. Elle entra dans ces

mille détails qu'une mère seule saisit et se rappelle : son éducation, ses goûts, cette vocation irrésistible dont elle s'était alarmée ; enfin ses travaux, ses luttas, et ses succès. Il aspirait chacune de ses paroles.

— Oh ! oui, dit-il en se relevant, tu es heureuse d'avoir vu cela, d'avoir pu l'aider, l'encourager. Mais maintenant, c'est mon tour. Oh ! comme je t'aime ! Que n'est-il là pour que je l'embrasse, pour que je l'appelle mon fils !

Tout à coup il s'arrêta.

— Mon fils ! murmura-t-il d'une voix sourde. Hélas ! jamais je ne pourrai l'appeler de ce nom. Il ne sait rien, n'est-ce pas ? Il me croit mort ? demanda-t-il brusquement à Clémence.

— Oui.

— Ah ! tant mieux ! tant mieux ! Dieu merci ! il ignore la honte...

Puis, s'animant :

— Lui, mon fils ? Allons donc ! ce n'est pas possible, ce n'est pas vrai ! Quand on est beau, noble, généreux comme il l'est, on n'a pas pour père un forçat en rupture de ban !

— Mon ami ! dit Clémence, en tâchant de le calmer.

— Non, continua-t-il, il y a une barrière d'infamie entre lui et moi ; nous ne sommes pas de la même famille. Est-ce qu'il peut me reconnaître !

— Pardonne-moi, dit Clémence, j'ai cru devoir

lui cacher... j'aurais peut-être dû l'habituer peu à peu...

— A cette idée ? Ah ! mille fois non ! Y songes-tu ? l'habituer à l'idée qu'il est bête ? Mais tu aurais donc voulu étouffer sa fierté, son génie ? Ah ! Dieu merci ! tu ne l'as pas fait !... Vois-tu, ma pauvre Clémence, toi, avec ta tendresse et ton dévouement admirable, tu as pu pardonner, oublier ; mais lui, un enfant ! lui imprimer au front cette souillure, l'élever dans cette honte, comprimer ainsi tous ses instincts, toutes ses ambitions... mieux eût valu le tuer ! Et maintenant, encore, continuons à le respecter ; qu'il ne sache jamais rien de ce passé odieux. Il fléchirait sous ce poids, et il me maudirait.

— Sois tranquille, il n'a pas de soupçon.

— Bien... C'est aussi à cause de moi, vois-tu. Pense donc, je ne pourrais jamais supporter son regard... Non ! je continuerai à m'appeler Iriel ; il me prendra pour le premier venu ; je lui serai indifférent. Je viendrai de temps à autre ici, je pourrai le voir, l'admirer ; et, s'il surprenait parfois un soupir, une larme, il ne comprendrait pas ! Ah ! ce sera encore du bonheur... Je t'en prie, Clémence, ne me l'enlève pas !

Ils causèrent de la façon dont ils arrangeraient leur vie : il fallait qu'ils parussent à jamais étrangers l'un à l'autre !... Puis, à propos de Mabeurtier dont il exaltait la bonté, Iriel raconta comment il

en outre 300,000 fr. pour frais de voyage, il voyage rarement et gratis.

Ces sommes sont donc « détournées de leur véritable affectation ». M. Grévy reçoit là un coup droit, mais il n'est pas mort encore et il répondra par quelque botte secrète.

ADRESSE AU PRINCE VICTOR NAPOLEON

A l'occasion du nouvel an, le groupe de l'Appel au peuple de la conférence Molé-Tocqueville a fait remettre au prince Victor Napoléon l'adresse suivante :

« Paris, 31 décembre 1886.

» Monseigneur,

» Votre Altesse Impériale n'a pas oublié que, dès le premier jour, le groupe de l'Appel au peuple de la conférence Molé-Tocqueville s'est tourné vers elle.

» Nous venons aujourd'hui, à l'occasion du nouvel an, lui apporter les vœux ardents de la jeunesse impérialiste qui, en toutes circonstances, a reçu d'elle les témoignages de la plus précieuse bienveillance.

» En présence des graves événements dont la nouvelle année semble nous menacer, nous sommes heureux, Monseigneur, de savoir que celui sur lequel on a le droit de compter pour les jours de malheur n'est que momentanément absent de France, et que sa pensée nous suit tandis que nos vœux l'appellent.

» Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, de Votre Altesse Impériale, les très fidèles et très dévoués serviteurs.

Le prince Victor Napoléon a répondu à cette adresse par la lettre suivante :

« Bruxelles, 5 janvier 1887.

» Messieurs,

» Vous avez raison d'avoir foi dans l'Empire.

» Le régime parlementaire a prouvé son impuissance. Seul un gouvernement fort, issu de la démocratie, peut relever la France et la sauver des périls qui la menacent.

» Vous n'avez jamais cessé de défendre ces idées : elles pénètrent aujourd'hui, grâce à vous, dans ces nouvelles générations qui seront appelées à réparer les maux du présent et à assurer l'avenir.

» Croyez, Messieurs, à mes meilleurs sentiments.

» VICTOR NAPOLEON. »

REVUE FINANCIERE

HEBDOMADAIRE

Paris, 8 janvier.

Les allures du marché depuis quelques jours montrent qu'on n'en a pas tout à fait fini avec les réalisations qui ont pour but d'alléger des positions trop chargées. Nos rentes restent hésitantes : 3 0/0, 82.52 ; 4 1/2 0/0, 110.30.

On a détaché hier un grand nombre de coupons dont il y a lieu de tenir compte dans la comparaison des cours d'une semaine à l'autre. Le Crédit Foncier a payé un acompte de 30 fr. sur son dividende et finit à 1,400. Les obligations foncières et communales à lots sont recherchées des capitalistes qui n'ont en vue que les placements stables. Les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885 sont

les plus avantageux, ils ont encore de 20 à 40 fr. à gagner avant d'atteindre le pair.

La Société Générale se tient à 475. On a beaucoup remarqué la solidité dont ce titre a fait preuve pendant la crise qui a marqué la fin de l'année. Cette fermeté est d'un bon augure pour l'avenir.

Les polices spéciales AB de l'Assurance Financière ont pris rang parmi les valeurs que l'épargne choisit. Peu de titres offrent en effet de plus sérieuses garanties. Emis en représentation de créances sur l'Etat, ils coûtent 500 fr. et rapportent 5 0/0 d'intérêts annuels ; ils sont remboursables à 1,000 fr. par voie de tirage au sort ou au pair à toutes dates sur simple avis adressé à la Compagnie. Ils conviennent donc aux capitalistes soit comme placement définitif, soit comme placement temporaire.

La Banque d'Escompte a regagné une partie du terrain perdu dans ces derniers temps. La reprise du 5 0/0 italien et des valeurs patronnées par cette société favorisera le relèvement du cours de ses actions. Elles n'ont, en effet, cédé un moment qu'à des causes passagères de dépréciation, mais leur valeur intrinsèque n'a nullement été ébranlée par la dernière baisse.

L'action du Lemberg-Czernowitz commence à être appréciée comme elle le mérite. Un revenu de 27 francs 14 qui s'appuie sur la garantie de deux gouvernements assigne à cette action un cours voisin de 600 francs.

La société de Dépôts et Comptes courants oscille de 600 à 602.50.

C'est le 15 janvier qu'aura lieu l'émission des obligations des Chemins Brésiliens dont le produit est destiné à l'amortissement ou au remboursement des obligations 5 0/0 actuellement existantes. Taux d'émission 441 50.

On affirme que l'emprunt Argentin a été couvert deux fois et demi ; aussi fait-il prime de 1 franc 50.

Le Crédit Lyonnais a fléchi tout d'un coup à 578.75. On pense que le dividende de l'exercice sera aussi peu productif que celui de l'an dernier. Il est difficile d'avoir une opinion exacte à ce sujet, le Crédit Lyonnais ne publiant jamais, dans ses bilans, le chiffre de ses bénéfices.

L'action de Panama se traite de 420 à 422.50. Les obligations des diverses séries ont un large marché, mais le public accorde la préférence aux obligations 6 0/0 de la dernière émission dont les titres libérés se cotent de 470 à 475.

Le marché des actions de nos chemins de fer s'est un peu ranimé. Les obligations, allégées pour la plupart de leur coupon, donnent lieu à des transactions très actives.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La ville de Saumur et le canton de Montreuil-Bellay viennent de voir s'éteindre, dans un âge peu avancé encore, un homme de cœur, M. Sigismond Morillon, dont l'existence a été consacrée entièrement à faire le bien.

Cet excellent chrétien possédait à un haut degré l'intelligence des choses et des hommes et cet esprit de conciliation qui sait apaiser les difficultés et écarter les levains de discorde. Aussi son cabinet était-il le rendez-vous de nombreux Saumurois ou Montreuilais dans l'embarras, et le plus souvent les partis adverses ne le quittaient pas sans s'être reconciliés et avoir confié à leur arbitre désintéressé le soin de régler leur différend.

Pour M. Morillon il n'y avait point d'homme politique. Les représentants des opinions les plus opposées, les plus avancées, étaient également bien reçus et certains d'a-

vance de trouver près de lui la même affabilité, la même bienveillance, le même désintéressement, la même générosité, car il ne mettait pas seulement sa grande expérience des affaires à la disposition de tous, bien souvent encore il ouvrait sa bourse pour venir en aide à celui auquel, dans son âme et conscience, avec la justesse et la sûreté de son appréciation, il ne donnait pas gain de cause.

Il n'est pas étonnant que cet homme, si dévoué au bonheur de tous, ait réuni ce matin, à l'église Saint-Pierre, autour de sa dépouille mortelle, un concours si empressé de ses concitoyens tant de Saumur que du canton de Montreuil-Bellay. Son éloge était sur toutes les lèvres et plus d'un pauvre versait des larmes en accompagnant le généreux bienfaiteur que le pays vient de perdre.

M. Morillon ne restait point étranger aux Œuvres, il s'intéressait à toutes et prenait plaisir à recevoir des détails sur la situation de chacune d'elles. Son âme, si grande et si noble, a vu la mort approcher sans trembler. Plein de confiance dans la divine Providence, il s'est préparé, par la réception des derniers sacrements, avec une énergie toute chrétienne, à paraître devant Dieu. Samedi dans la nuit, alors que sa famille pouvait espérer encore sur quelques jours d'existence, il a succombé doucement, après plusieurs mois d'un long martyre causé par la terrible maladie qui ne laissait depuis longtemps aucun espoir à ses amis et à sa famille.

A l'heure où nous mettons sous presse, le cortège se forme à Montreuil-Bellay pour conduire à sa dernière demeure l'ami de toute la population de Montreuil, où sa mort cause de profonds regrets.

M. Morillon était conseiller d'arrondissement pour le canton de Montreuil-Bellay, depuis trois ans, en remplacement de M. Guionis.

INFANTICIDE

Hier dimanche, dans l'après-midi, le nommé Boisard, commissionnaire, traversant la petite ruelle allant de la rue des Boires à la rue de la Chouetterie, ramassa un paquet de linge soigneusement confectionné ; il le défit et mit à découvert le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe masculin.

Boisard porta de suite au bureau de police sa lugubre trouvaille, qui, de là, fut transportée à l'hospice, où a eu lieu l'autopsie.

M. le Juge d'instruction, immédiatement informé, procède à une enquête qui amènera bientôt, nous l'espérons, la découverte du coupable.

L'Alsacien, l'intrépide journal catholique de Strasbourg, reproduit le discours adressé par M^{re} Freppel à son chapitre et à son clergé, et y ajoute les réflexions suivantes :

« Ces paroles sont touchantes ; elles forment dans la bouche de ce prélat, qui occupe en même temps une place politique, un blâme sévère pour tous les rodomonts belliqueux de l'Europe. Mais les paroles de

M^{re} Freppel nous montrent aussi de quel côté se trouve le vrai amour de la patrie, du côté de la société chrétienne ou du côté du chauvinisme athée. Le discours de M^{re} Freppel a causé aussi une grande sensation dans les cercles républicains, et le Temps a le courage de dire que cette allocution fait le plus grand honneur aux sentiments patriotiques de M^{re} Freppel. Et pourtant ces mêmes républicains répétaient, en cas de guerre et de défaites, leur vieille colombe de 1870, en prétendant que c'est le clergé qui aurait poussé à la guerre. »

L'Alsacien n'est pas le seul journal catholique d'outre-Vosges qui ait reproduit les admirables paroles de l'évêque d'Angers ; même les feuilles protestantes, telles que le Journal d'Alsace, etc., ont reproduit le discours de leur illustre compatriote.

UN EVADÉ DE FONTEVRAULT

Le détenu Réveillé (Pierre), qui s'était évadé de la maison centrale de Fontevault, le 24 novembre 1884, dans des circonstances qui dénotaient une audace et une habileté extraordinaires, vient d'être arrêté à Saint-Lô. Il avait à subir une peine de dix ans de prison.

M. Tringant-Geneste, sous-préfet de Castellane, est nommé sous-préfet de Bressuire, en remplacement de M. Regnault, nommé sous-préfet d'Orange (Vaucluse).

Le Triboulet, parlant du mariage de M. Louis de Maillé, duc de Plaisance, avec M^{lle} Hélène de la Rochefoucauld d'Estissac, dont nous avons parlé, ajoute ces détails héraldiques :

« La maison de Maillé, qui tire son nom de la baronnie de Maillé, la première de Touraine, dont elle avait le droit de porter la bannière, est une des plus anciennes et des plus illustres de cette province. Elle remonte à Hilduin de Maillé, qui est nommé, avec son frère Hardouin, dans un don fait à l'abbaye de Marmoutiers vers l'an 1037. Elle a fourni cinq chevaliers croisés, deux archevêques de Tours, un bailli de Touraine, un chevalier de l'ordre des Templiers, un grand maître d'hôtel de la reine, femme de Charles VII, un chambellan du roi, sénéchal de Saintonge, des gentilhommes de la chambre du Roi, des lieutenants généraux, un maréchal de France, un grand maître, chef et surintendant général de la navigation du commerce de France, etc., etc. La branche aînée des Maillé a ajouté à son nom celui de la Tour-Landry. »

Cette maison s'est alliée aux premières familles du royaume. Nous en dirons autant pour la famille de la Rochefoucauld, princes de Margillac, ducs de la Rochefoucauld, de Liancourt, de la Rocheguyon et d'Anville, dont nous avons souvent cité les illustrations. »

Mardi dernier, grande fête à Azy, à l'occasion du mariage de M^{lle} Marie Benoist d'Azy, fille du comte et de la comtesse, née

avait connu Richard, la visite de celui-ci à l'hôtel de la rue Montaigne.

— Ah ! si j'avais su ! dit-il.

— Qu'est-ce donc ?

— Il aime la femme de mon ami, de mon bienfaiteur.

— Je le savais, dit-elle.

Et elle raconta comment cet amour était né, comment elle l'avait appris trop tard.

— Il aime encore Antoinette, dit-elle ; mais il l'oublie peu à peu.

— Non.

— Il me l'a promis.

— Non, encore une fois !... Il est son amant !

Et Iriel révéla ce qu'il savait. Clémence était consternée.

— C'est donc pour cela, dit-elle, qu'il a loué cette maison de campagne à Brunoy ?

— Oui.

— Et je m'explique maintenant pourquoi, ce soir, malgré mes supplications, il n'a pas voulu rester.

— Comment ? Est-ce qu'il ne va pas rentrer ? Est-ce qu'il n'est plus à Paris ?

— Non, il est reparti ce soir.

— Ah ! malheureux... qu'est-ce que j'ai fait ?

— Quoi donc ?...

— Rien... rien... Laisse-moi. Il faut que je te quitte, que je parte tout de suite.

— Mais encore... explique-moi...

— Non, je n'ai pas une minute à perdre. Adieu !

Il sortit, et descendit précipitamment dans la rue.

Il remonta dans sa voiture et se fit conduire en toute hâte au chemin de fer.

Le dernier convoi venait de partir : il n'y en avait pas d'autre avant minuit. Minuit ! impossible d'attendre ; que se passerait-il là-bas dans l'intervalle ?... Il revint au faîte.

— Quarante francs de pourboire et la course, si tu me conduis en deux heures à Brunoy.

La voiture partit au galop. A Villeneuve-Saint-Georges, le cheval, efflanqué, n'en pouvait plus.

— Je vais crever ma bête, dit le cocher.

— Crève, je la paie.

La voiture reprit son train. Elle arriva à onze heures à Brunoy. Impossible de demander au cheval un effort de plus. Iriel continua son chemin à pied, au pas de course.

La lune, quoique voilée de nuages, répandait assez de clarté pour qu'on pût voir au loin devant soi. Il arriva, tout en sueur, au haut d'une colline, et reconnut, à un kilomètre, le Plantin. Une fenêtre était éclairée.

— C'est la sienne, pensa-t-il ; elle l'attend. C'est peut-être un signal. Hâtons-nous.

Il doubla le pas. Mais, plus près de lui, dans la vallée, il aperçut une autre clarté : c'était la croisée de Richard. Il tressaillit de joie : Richard n'é-

tait pas sorti ; il n'était pas allé à ce rendez-vous !

Il était maintenant sans crainte. Il reprit tranquillement la route du Plantin.

— Allons, dit-il, relèver Georges de sa faction. Je saurai bien lui persuader que les maraudeurs ne viendront pas cette nuit. Je lui offrirai de veiller à sa place ; et, s'il refuse, je resterai près de lui.

Il songeait à ce qu'il dirait à Mahourier pour expliquer ce retour précipité.

— Bah ! je trouverai un prétexte. Je repartirai demain matin. Mais, auparavant, il faudra que je parle à Richard.

Tandis qu'il réfléchissait ainsi, Richard sortait avec précaution de chez lui, et, au lieu de suivre la route, prenait à droite, à travers champs, du côté du parc.

Iriel, arrivé à la grille du Plantin, se retourna un instant pour regarder du côté de la maison de Richard. Il fut surpris de ne plus voir de lumière.

— Il se sera couché, pensa-t-il, ou bien c'est quelque arbre qui m'empêche de voir.

Il sonna vigoureusement et à plusieurs reprises. Personne ne vint lui ouvrir. Évidemment, Georges était à son poste et ne l'entendait pas ; ou bien, s'il l'entendait, il croyait à une ruse des maraudeurs et redoublait de vigilance.

Iriel quitta la grille et suivit extérieurement le mur du jardin jusqu'à l'endroit où il supposait que le jardinier pouvait être. Tout à coup il s'arrêta : à

troué pas de lui, tout près du mur, il venait d'apercevoir une ombre... Qu'était-ce ?

Il eut à peine le temps de s'adresser cette question. L'ombre, immobile jusque-là, s'agita subitement et se dressa contre le mur.

— C'est moi, Georges ! s'écria Iriel ; ne bougez pas !...

Et, en même temps, par un désir instinctif de détourner l'attention du jardinier, il s'élança sur la crête du mur. Un coup de feu retentit.

— Ah ! je suis blessé !... cria Iriel.

Et il tomba lourdement au pied du mur.

Il entendit les pas de Georges dans le jardin ; puis, dans les champs, d'autres pas rapides.

— Ah ! Dieu merci ! murmura-t-il, il est sauvé !

Il ferma les yeux et s'évanouit.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Baux-Forces, Gravures en Couleur, etc.

AD HÉMIS PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESTOMPE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Jaubert, avec son cousin le baron Charles Jaubert, qui suivait l'année dernière les cours de l'École de cavalerie de Saumur et est aujourd'hui sous-lieutenant au 5^e cuirassiers.

Dans une paternelle allocution, M^{re} Marchai, archevêque de Bourges, a rappelé les services rendus par les deux illustres familles, en Berry et en Nivernais.

Parmi les invités, se trouvait le colonel de Bellegarde.

ANGERS.

Lo revue de samedi.—La revue des troupes, en tenue de campagne, a été passée par le général Duffis.

Les cuirassiers et l'infanterie occupaient la rue Volney, les pontonniers et la gendarmerie la rue d'Orléans.

M. le général-sénéateur Duffis, accompagné de M. Lourde-Laplace, général de brigade, et de tout son état-major, a passé devant les troupes, pendant que les musiques jouaient la *Marseillaise*, puis il s'est rendu au rond-point des Magnolias, où il a remis avec le cérémonial accoutumé 2 croix d'officiers et deux croix de chevaliers de la Légion-d'Honneur à quatre officiers du 135^e de ligne, et la médaille militaire au maréchal des logis de gendarmerie de Trélazé, M. Blondeau.

Le défilé, qui a duré 25 minutes, a été superbe.

Le nombre des spectateurs de cette brillante revue est évalué à 3,000. Tous étaient enchantés du magnifique coup d'œil qui leur était offert.

Tribunal correctionnel.—Le sieur Rideau, le malheureux passeur des quatre jeunes gens noyés à Sainte-Gemmes, n'a été condamné, grâce à l'éloquente plaidoirie de M^e Moirin, qu'à 100 francs d'amende.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Nous trouvons dans l'excellente chronique théâtrale du *Patriote* cette critique aussi juste qu'impartiale des deux représentations données la semaine dernière à Angers par la troupe d'opéra :

« La dernière représentation de *St J'étais roi* n'a pas été aussi bonne que les précédentes. A l'exception de M^{me} Lebec-Espigat, qui apporte dans tous ses rôles un soin et une conscience qu'on ne saurait trop louer, les autres artistes étaient visiblement fatigués. Le premier jour de l'an, on ne peut raisonnablement se montrer difficile, et le public n'a pas manqué d'applaudir quand même les principaux rôles de la pièce.

» Dans *Faust*, par contre, TOUTE LA TROUPE a donné avec un entrain digne d'éloges. M^{me} Lebec-Espigat s'est littéralement surpassée dans le trio « Anges purs, anges radieux », dont elle a lancé les notes élevées avec un éclat remarquable. Comme toujours, M. Neveu a remporté un véritable triomphe; M^{me} Guilbert a été excellente dans le rôle trop court de Siébel, M. Nary a été fort applaudi sous le costume de Valentin.

» Les chœurs, les chœurs de femmes sur-

tout, ont été l'objet, au premier et au troisième acte, de quelques chutes fortement accentuées, et il nous est impossible de donner complètement tort au public. C'est là un accident qui se reproduit régulièrement dans *Faust*, non seulement à Angers, mais encore sur les scènes plus importantes de Lyon, Nantes et Bordeaux.

» Il faut constater, par contre, que des applaudissements répétés ont accueilli M^{me} Lecert et les dames du corps de ballet dans la nuit du *Valpurgis*. M. Lelong a droit également à des félicitations pour la façon magistrale avec laquelle il a conduit un orchestre qui n'est peut-être pas toujours exempt de défaillances.

On voit, par cet extrait, que la troupe d'opéra n'est pas trouvée « détestable », comme certains voudraient bien le faire croire.

L'administration du théâtre a l'honneur d'informer le public qu'en présence de l'immense succès du *Grand Mogol* et pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, cette pièce sera jouée tous les jours de spectacle sans interruption (les mardis exceptés).

UN PRÉTENDU VOL DANS LE WAGON-POSTE D'ANGERS.

La préfecture de police, la sûreté générale et le ministère des postes et télégraphes ont reçu un télégramme leur annonçant qu'un vol important avait été commis, sur la ligne d'Angers, dans le wagon-poste. Aussitôt des informations ont été prises sur cet événement.

L'administration des postes a télégraphié diligemment au receveur des postes d'Angers, et l'on a appris que la nouvelle était sans fondement.

Le commissaire spécial de police qui a envoyé la dépêche dont il s'agit a voulu parler du vol commis à Poitiers dans la nuit du 5 au 6 janvier, au préjudice du ministère des postes, et au sujet duquel une information judiciaire est ouverte.

RENNES.

Voici des détails sur l'asphyxie de deux ouvriers boulangers, dont nous avons déjà dit quelques mots :

Mardi, à trois heures du soir, les nommés Eugène-Pierre-Marie Giselet, âgé de 28 ans, et Paul Pérou, âgé de 23 ans, tous deux ouvriers boulangers chez M. Beauregard, rue de Paris, n^o 47, à Rennes, avaient mis de la braise de four dans un poêle qui était dans leur chambre et ensuite s'étaient couchés chacun dans leur lit.

M. Beauregard ayant sonné ses ouvriers vers cinq heures trois quarts pour aller faire leur levain et voyant qu'ils ne venaient pas, monta à leur chambre; il les trouva tous les deux morts asphyxiés dans leur lit.

Un médecin, aussitôt mandé, n'a pu que constater le décès de ces deux malheureux ouvriers.

Publications de mariage.

Aristide Landeau, cordonnier, et Clémence Chauveau, journalière, tous deux de Saumur.

Jacques-Achille Grapin, cultivateur, et Augustine Gabilier, couturière, tous deux de Saumur.

François-Jules-Henri Lecocq, vœu, de Saumur,

et Marie-Jeanne-Louise Bodin, sans profession, de Cormery (Indre-et-Loire).

René-Hippolyte-Georges Hairiteau, propriétaire, et Louise-Marguerite-Aline Guédon, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-Marie Grignon, cavalier de manège, de Saumur, et Marie-Guillemette Le Duin, sans profession, de Berric (Morbihan).

Louis Boisseau, limonadier, et Adèle Loigreau, couturière, tous deux de Saumur.

10 ans malade!

Pont-Château (Loire-Inférieure), le 25 juin 1886. Ma femme souffrait depuis dix ans d'une douleur au côté et de violents maux de tête; depuis qu'elle a pris des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, elle se trouve beaucoup mieux. Je veux toujours en avoir chez moi et j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Royer. Légalisation de la signature.

EMPIRE DU BRÉSIL

CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

Capital social: 10 millions entièrement versés

94,000 Obligations de 500 francs

Dont le produit est destiné notamment à la conversion ou au remboursement de 63,649 obligations anciennes en circulation. Intérêt annuel: 22 fr. 50 (15 janvier et 15 juillet).

L'annuité de 2,275,000 fr. concédée à la Cie par le Govt Brésilien, sous forme de garantie d'intérêt, est entièrement affectée, jusqu'à son expiration, en 1911, au service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations.

PRIX D'ÉMISSION: 441 f. 50 (jouissance du 15 janvier 1887)

(en souscrivant... 40 ») L'obligation, libérée à la répartition... 100 » à la répartition, le 15 février 1887. 150 » sera délivrée (le 15 mars 1887.. 151 50) à 440 francs.

Le revenu du titre libéré ressort à plus de 5 0/0, sans compter la prime d'amortissement.

CONVERSION DES OBLIGATIONS ANCIENNES: Le droit de souscrire par préférence est réservé aux porteurs d'obligations anciennes qui recevront, pour chaque obligation ancienne présentée:

Une obligation nouvelle 4 1/2 libérée, jouiss. 15 janv. 1887;

Une soultte en argent de 60 francs;

L'intérêt à 5 0/0, jusqu'au 15 janvier 1887.

Les obligations anciennes non converties seront remboursées au pair.

ON SOUSCRIT: Samedi 15 janvier 1887:

Au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire;

A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence,

Et dans leurs Agences en France et à l'Étranger.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance et présenter les titres anciens à la conversion.

Demande immédiate d'admission des obligations nouvelles à la Cote officielle.

HERNIES

Guérison Radicale

Et soulagement immédiat

obtenu par l'appareil à pelote plastique moulée dans les hôpitaux sur les divers cas de hernies. Médaille et breveté S. G. D. G. Seul possesseur: CH. DE THOMAS-BIONDETTI PÈRE, herniaire-spécialiste, à Bordeaux, 10, place Fondaudouge, 10, sera à consulter en personne à:

Saumur, grand hôtel de la Paix, le 14 janvier

Niort, hôtel du Raisin de Bourgogne, le 13 janvier.

Ni dépôt ni voyageurs. Ne répond qu'aux lettres affranchies et ayant timbre de réponse. CONFESSION AUX TRAVAILLEURS.

A l'occasion de la fête des Rois, la maison G. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — vient de recevoir les excellents *Gâteaux Bretons du Finistère*, avec la *fève des Rois*, qu'elle vend 0,60 c., 1 fr. 25 et 4 fr. 90 c., selon grandeur.

Société Générale

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir, 19

ON DEMANDE un GARÇON de RECETTE

Dans un de nos précédents numéros, nous portions à la connaissance de nos lecteurs la cure si remarquable de M^{me} Croisette, à Pierry (Marne), qui était atteinte d'une tumeur cancéreuse de la tête, datant de sept ans.

Une nouvelle attestation de guérison d'une toute autre maladie vient affirmer à nouveau la haute valeur de cette méthode:

« A monsieur le Docteur - Directeur du cabinet médical Samuel Thompson, 11, rue Saint-Lazare, à Paris.

» Je soussigné, Siméon, cultivateur à Grand-puits, canton de Mormant (Seine-et-Marne), certifie avoir été guéri, en moins de deux mois, par la méthode Thompson, 11, rue Saint-Lazare, à Paris, d'un ulcère variqueux siégeant à la jambe droite, lequel m'empêchait de me livrer à mes travaux.

Le 5 avril 1886. SIMÉON. »

Marché de Saumur du 8 janvier

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne. 50k.	—
From. 1 ^{re} q. l'h. 77k.	78	— de lin. 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	15 52	Foin (la charr.) 780k.	70
Seigle. 75k.	11	— Luzerne — 780k.	60
Orges. 65k.	11 25	Paille — 780k.	40
Avoine. 50k.	9	Amandes en c. 50k.	—
Fèves. 75k.	11	— cassées 50k.	—
Pois blancs. 80k.	21	Cire jaune. 50k.	190
— rouges. 80k.	20		
Colza. 100k.	—	Chanvres 1 ^{re} qualité,	
Chenevis. 50k.	—	les 52 k. 500.	42
Farine, culas. 157k.	14	— 2 ^e — — — — —	40
Huile de noix. 50k.	125	— 3 ^e — — — — —	38

COURS DES VINS

BLANCS (2 hect. 30)	
Coteaux de Saumur.	1 ^{re} qualité 90 à 100
ROUGES (2 hect. 20)	
Champigny.	1 ^{re} qualité 115 à 120
Bourgueil.	1 ^{re} qualité 115 à 120
CIDRE DE BRETAGNE	
La barrique.	38 à 40 fr.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 10 janvier 1887,

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes de MM. Delacour et Labiche, musique de F. BAZIN.

Au 2^e acte,

PARTIE DE CONCERT

1. Romance de *Martha* (Plotow), chantée par M. BAILLY.
2. Duo de *Colinette* (Werkliu), chanté par M^{me} LEBC-ESPIGAT et M. NEVEU.
3. Rondeau du *Petit Duc* (Lecoq), chanté par M^{lle} GUILBERT.
4. *Une Drôle de soirée*, grande scène comique, paroles de Lemercier de Neuville, musique de Cœdès, — chantée par M. VADUIS.
5. *Les Tribulations d'un Choriste* (Dupré), chansonnette chantée par M. DUCHATEAU.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIE-ROSE

Quelques jours après, l'entretien reprit forcément sur le même sujet.

Marie-Rose affecta de ne rien se rappeler. Mathias, contraint d'aborder sans préambules un plan de réformes laborieusement étudié, hésita un instant parce qu'il lui en coûtait de se départir de sa mansuétude bien connue.

Enfin, comprenant que plus de lenteur était impossible :

— Voici, prononça le vieux bureaucrate, ce que j'ai décidé: Le piano sera supprimé. Une femme de ménage remplacera la bonne.

Marie-Rose, dont la stupéfaction ne saurait se décrire, ne fit pourtant pas attendre sa réponse :

— Le piano, soit! Mais la domestique partie, une quantité de choses resteront à faire: qui s'en chargera? Compteriez-vous sur moi, par hasard?

Troublé jusqu'au fond de l'âme, Cardinet se taisait.

La jeune fille dont l'orgueil se révoltait reprit,

les bras croisés, attitude menaçante à laquelle s'ajoutait le battement de son pied sur le parquet :

— Vous ne vous bornez pas à réduire les dépenses de premier ordre. Vous me condamnez à exécuter moi-même tout ce que laisse après elle une demi-servante. Pour tout dire, il faudra que j'aille au marché, que je m'improvise cuisinière, balayeuse, raccommodeuse, etc., etc.

Ne recevant toujours aucune réponse :

— Quelle dégringolade! cria presque Marie-Rose; et ce fut pour en arriver là que vous me laissés en pension jusqu'à plus de seize ans, comme Albertine, comme tant d'autres. Mais je suis trop bonne en vérité, de m'affecter à ce point de ce que je viens d'entendre!... C'était une plaisanterie, une épreuve, n'est-ce pas?

Un rire éclatant accompagnait cette boutade.

Mathias, trop ému, continua de garder le silence. Voyant cela, prompt à l'interpréter comme la consécration d'une sentence odieuse, la jeune rebelle devint furieuse. Le système nerveux eut son tour; bref, d'abondantes larmes coulèrent.

Le pauvre vieux était loin d'attendre une pareille crise. Je le vis courir à sa fille. Je l'entendis prononcer d'une voix tremblante, suppliante :

— Calme-toi! calme-toi, chérie! Est-ce que j'ai voulu te causer du tourment? N'ai-je pas essayé, au contraire, de te cacher mes soucis, mes

angoisses, tant que l'espérance qu'ils se dissiperaient d'eux-mêmes était permise?

Elle sanglotait. Il essuya ses pleurs. Il l'entoura de ses bras frémissants. Il eût souhaité qu'elle fût encore toute petite, pour la bercer sur ses genoux. Il accentua tendrement ce qui lui vint à l'esprit, afin de la consoler et de provoquer un sourire.

Après quoi, rendu lui-même à un sang-froid relatif :

— Raisonnons, dit-il, avec des intonations propres à évincer toutes nouvelles propensions à la discorde; l'interruption que j'impose à quelques débours excessifs ne signifie à peu près rien pour le moment... Écoute! écoute! avant de brandir encore l'étendard de la révolte... N'es-tu pas abondamment pourvue en robes, en chaussures, en coiffures, en objets de lingerie?

— Oui.

— Donc, avant une année au moins, tu n'auras, de ce chef, rien à dépenser.

— Mais si, papa.

— Comment?

Aussitôt Marie-Rose d'annoncer comme choses toutes naturelles :

— La couturière a ordre, depuis hier matin, de remplacer la garniture de ma robe violette, qui me va si bien. Outre cela, j'ai choisi, toujours sans savoir que nos revenus allaient diminuer, un

chapeau à plumes qui me sied à ravir, tu verras... Ensuite j'ai promis cinquante francs à la chemisière.

— Cinquante!

— Oui, papa.

Mathias déclara vivement :

— Il y a erreur! Mon cahier de notes le prouve. Regarde: « Soixante francs à la chemisière » le neuf du mois dernier.

— Sans doute; mais elle m'a livré des camisoles depuis cette époque. Si l'acompte n'avait pas eu lieu, ma dette se monterait à cent quinze francs.

Mathias Cardinet eut le mouvement d'un homme qui sentirait la terre osciller autour de lui.

— Ta mère, qui pourtant ne te cédait à personne comme élégance, balbutia-t-il, confectionnait elle-même ses vêtements, ses parures.

— Autrefois, avoua Marie-Rose, il paraît que cela se pratiquait ainsi. De semblables prétentions, aujourd'hui, seraient assurément vouées au ridicule.

Abasourdi, le vieux bureaucrate ne sut que gémir, du ton lamentable qui révèle un immense découragement :

— Je suis débordé!

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

